

PRESENTS : Mesdames BATENS, BAXTER, BEURNE, DELVORDRE, REVEL, TAVERA.  
Messieurs BARDOC, BOTTANI, DARBELET, DELVORDRE, GALZY, GARREC & PALAY.  
Absents excusés : Mme MOLLIS représentée par une procuration donnée à Mr DELVORDRE & Mr PERRIER, représenté par une procuration à Mr DARBELET.

**Désignation des délégués aux élections sénatoriales :** Mr lme Maire rappelle que l'objet principal de la réunion est la désignation des délégués pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 28 septembre prochain.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et il comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux plus jeunes.

Après dépouillement du vote sont élus délégués titulaires : Mr BARDOC, Mme REVEL et Mr GARREC.

Les suppléants sont : Mme MOLLIS, Mr PALAY et Mme BAXTER.

**Convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier du Languedoc-Roussillon :** Monsieur PALAY expose au conseil municipal que la commune de Collias a saisi l'EPF LR pour engager une intervention foncière sur la propriété « Gaillard », rue de la paille, et présente la convention à signer avec l'EPF.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de convention à signer avec l'Etablissement Public Foncier du Languedoc-Roussillon.

**Plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et d'un plan d'économies d'eau sur les bâtiments publics :** Un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) est un outil visant à progresser dans la réduction de la pollution par les pesticides. Ce travail se double naturellement de l'optimisation des apports de fertilisants et des économies d'eau sur les espaces publics.

La Commune conduira cette démarche avec l'appui du SMAGE des Gardons.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le principe de la réalisation d'un PAPPH et autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec le SMAGE des Gardons.

#### **Questions diverses :**

**Délégués au SM Aménagement des cours d'Eau :** Par onze voix pour et trois abstentions, Monsieur Stéphane PALAY est élu délégué titulaire, et Madame Etienne BAXTER, déléguée suppléante au Syndicat Mixte d'Aménagement des Cours d' Eau

**Indemnités au Receveur Municipal :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au Receveur Municipal, les indemnités de conseil et d'assistance, et l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximum prévu par les textes.

**Requête au Tribunal Administratif contre le PLU :** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a mandaté la SCP MARGALL pour défendre la commune dans deux litiges contentieux engagés par contre le PLU.

**Problème sur le réseau de distribution d'eau :** Monsieur Bottani rapporte qu'il y a eu un problème électrique sur les pompes de la station de reprise, route de Sanilhac, suite aux orages. Après intervention des équipes d'ERDF, tout est rentré dans l'ordre en fin de matinée, mais la population des quartiers hauts a été privée d'eau pendant une grosse partie de la journée.

**Première concertation sur la réforme des rythmes scolaires :** Monsieur DARBELET estime que son temps de parole a été écourté de façon incorrecte lors de la réunion de la commission de concertation et annonce se retirer de toute concertation, trouvant que son avis et ses compétences ne sont pas suffisamment pris en compte. Madame REVEL précise qu'il s'agissait seulement de réguler le temps de paroles, afin que tous les participants puissent s'exprimer. Monsieur le Maire invite Monsieur DARBELET à continuer à prendre part à la concertation.

Il revient ensuite sur le principe proposé par la liste des 1000 voix lors de la campagne électorale pour la création d'une commission de concertation : il suffit qu'un projet (d'intérêt public) recueille l'adhésion de trente personnes pour qu'une concertation soit organisée. Les commissions de travail sont créées après appel à candidatures.

**Rive droite du Gardon :** Monsieur DARBELET rapporte que certains habitants du quartier Ron de Fabre, estiment que les aménagements réalisés par les services techniques leur paraissent mal adaptés. Monsieur le Maire lui conseille de répondre à ces personnes qu'elles peuvent demander un rendez-vous et qu'il les recevra volontiers pour entendre leurs arguments et prendre les mesures nécessaires pour corriger les erreurs s'il y a lieu.

La séance est levée à 19 h 45.